



## REUNION DU 08 NOVEMBRE 2013 - RESEAU PREV'BTP

### Présents

<b>J.F. CORTINA</b>	Président	Santé au Travail Montpellier BTP
<b>Sylvie de LAGRANGE</b>	Directrice	Santé au Travail Montpellier BTP
<b>Bertrand GUIZARD</b>	Chef d'agence LR	OPPBTP du Languedoc Roussillon
<b>Xavier HAURET</b>	Responsable développement partenariat SST	OPPBTP National
<b>Dr Elisabeth BLANCO</b>	M.I.R.T.	DIRECCTE
<b>Patrick BOMPIEYRE</b>	Ingénieur	DIRECCTE
<b>Sadrina BERTRAND</b>	Responsable Pôle actions en Entreprises	CARSAT LR
<b>Pascal SINCZAK</b>	Ingénieur Conseil	CARSAT LR
<b>Laurent ELIAS</b>	Ingénieur Prévention	OPPBTP LR
<b>Stéphane ROIG</b>	Conseiller	OPPBTP LR
<b>Luc BECHETOILLE</b>	Conseiller	OPPBTP LR
<b>Sylvain GUILLIER</b>	Conseiller	OPPBTP LR
<b>Olivier SEGONNE</b>	Conseiller	OPPBTP LR
<b>Véronique FUENTES</b>	Assistante d'Agence	OPPBTP LR
<b>Anne DREYFUSS</b>	Directrice	IFRB
<b>Dr Joëlle AZEMA</b>	Médecin du Travail	CSTPO
<b>Dr Irène CLEMENS</b>	Médecin du Travail	AIMSMT 30
<b>Dr Philippe GANTOIS</b>	Médecin du Travail	SIST 66
<b>Dr Philippe MAIGNE</b>	Médecin du Travail	SIST Carcassonne
<b>Dr Francis MATHA</b>	Médecin du Travail	Santé au Travail Montpellier BTP
<b>Dr Nathalie MIKOLAJCZAK</b>	Médecin du Travail	SIST Carcassonne
<b>Dr Agata PAKLEZA</b>	Médecin du Travail	Santé au Travail Montpellier BTP
<b>Dr Yvette RICHARD-BRU</b>	Médecin du Travail	Santé au Travail Montpellier BTP
<b>Dr Catherine SMALLWOOD</b>	Médecin du Travail	SST Perpignan
<b>Dr Camille TAVAKOLI</b>	Médecin du Travail	Santé au Travail Montpellier BTP
<b>Béatrice GEISTLICH</b>	Infirmière Santé Travail	Santé au Travail Montpellier BTP
<b>Laurent BASTIDE</b>	IPRP	SIST Narbonne
<b>Stéphanie BIAUJOUT</b>	ASST	Santé au Travail Montpellier BTP
<b>Anaïs DOUILLET</b>	IPRP	SIST Carcassonne
<b>Philippe MEERT</b>	IPRP	THAU SANTE TRAVAIL
<b>Manuel ROY</b>	IPRP	CSTPO 66
<b>Benoît SEIGNOUREL</b>	IPRP	GIST 34
<b>Julien VAN OOTEGHEM</b>	Ergonome	SIST 66
<b>Thierry MARC</b>		CAPEB 34



## I. ACCUEIL ET REMERCIEMENTS.

Le Président CORTINA remercie tout d'abord la Caisse de Congés Payés du Bâtiment L.R. qui met à disposition leur grande salle de réunion favorisant ainsi l'organisation.

M. CORTINA accueille ensuite les participants et remercie de leur présence les **représentants de la DIRECCTE et de la CARSAT** :

- La **DIRECCTE** est représentée par **M. BOMPIEYRE**, Ingénieur à la DIRECCTE, et le **Docteur BLANCO**, Médecin Inspecteur Régional du Travail.
- La **CARSAT** est représentée par **Sadrina BERTRAND**, Responsable Pôle actions en Entreprises et **Pascal SINZAK**, Ingénieur Conseil.

Il remercie également de sa présence, **M. Xavier HAURET**, Chef de projet OPPBTP National chargé du développement des partenariats SST.

Il remercie enfin les Médecins du Travail, les IPRP, et Assistantes en Santé et Sécurité du Travail des Services de Santé au Travail de la Région Languedoc Roussillon, qui participent à cette réunion.

Tous les Services de Santé au Travail de la Région impliqués dans le suivi des salariés du BTP sont représentés ; et les représentants des Organisations Professionnelles du Bâtiment présents.

M. CORTINA rappelle en préliminaire l'ordre du jour et indique qu'un buffet déjeunatoire offert par Santé au Travail BTP et l'OPPBTP terminera la réunion.

Il conclut sa présentation en indiquant que le planning des prochaines réunions prévoit une réunion en juin 2014 (attention au Congrès de Lille des SIST en début juin 2014) et en novembre 2014.

## II. PRESENTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

- 1/ Actualité du site PREV'BTP et du réseau (**Stéphanie BIAUJOUT** – ASST Santé au Travail BTP)
- 2/ Amiante suite : OPPBTP, (intervention de **B. GUIZARD**)
- 3/ Formation GNMST BTP et OPPBTP : Stage amiante (intervention du **Dr MATHA** – Santé au Travail Montpellier BTP)
- 4/ Exemple de mesures de vibrations dans le BTP : intervention du SIST Perpignan : **Dr SMALLWOOD** et **M. Julien VAN OOTEGHEM** (IPRP)
- 5/ Plans Régionaux de Prévention 2014 : OPPBTP (Intervention de **B. GUIZARD**)
- 6/ Points d'actualité : Partenariat avec les Services de Santé au Travail (Intervention de **X. HAURET de l'OPPBTP**)
- 7/ FAST, nouvelle version (intervention du **Dr TAVAKOLI** – Santé au Travail Montpellier BTP).
- 8/ Questions diverses.

## III. ACTUALITE DU SITE PREV'BTP.

**Stéphanie BIAUJOUT**, ASST au sein du Service de Santé au Travail Montpellier BTP présente les informations mises en ligne sur le site, et souligne combien il est important d'alimenter le réseau

par la diffusion d'informations sur les études spécifiques réalisées dans le BTP au sein des Services de Santé au Travail (SIST) de la Région.

Il est convenu de prévoir un **compteur « statistiques »** pour identifier le nombre de visites avec possibilité d'identifiant professionnel sans que cela ne soit trop contraignant.

Stéphanie insiste sur la nécessité de faire vivre collectivement le site, et de lui faire parvenir les suggestions et communications utiles : elle relancera les Services.

**Les mails d'alarme** doivent être maintenus car cela encourage la lecture.

Suggestions faites au cours de la réunion :

- Mise en place d'une newsletter,
- Mettre l'accent sur les sites d'information sur les subventions existantes pour les entreprises : OPPBTP, CARSAT notamment.

Stéphanie précise que les comptes rendus de réunion sont lus par une moyenne de 500 personnes.

Plus largement, M. HAURET, le Dr MATHA et le Dr TAVAKOLI insistent sur la nécessité de mutualiser les études BTP réalisées dans la Région afin de partager les informations et ainsi augmenter l'efficacité ; de plus, la mutualisation des travaux réalisés permet de réduire la charge de travail de chacun.

#### **IV. INFORMATION SUR L'AMIANTE (M. GUIZARD).**

*Voir le Power point mis en ligne sur le site PREV'BTP.*

Dans le cadre des échanges autour de ce thème, X. HAURET indique que la DGT (Ministère du Travail) a mandaté l'OPPBTP pour que les entreprises du BTP soient sensibilisées sur les risques liés à l'amiante.

Cette action de sensibilisation s'inscrit dans la durée puisque les exigences sur le risque « amiante » vont être accrues en 2015.

M. CORTINA s'interroge sur les risques encourus par les salariés du BTP sur les marchés privés, une fois que les entreprises spécialisées ont retiré l'amiante, ou sur les marchés publics, une fois qu'un diagnostic amiante a été réalisé ?

M. GUIZARD répond que ces salariés sont à l'abri, une fois les opérations réalisées dans les règles ... toutefois, dans le secteur privé ou le secteur industriel, les salariés peuvent être en contact avec l'amiante sans nécessairement en avoir été informés préalablement : la vigilance est donc nécessaire.

#### **V. FORMATION GNMST BTP + OPPBTP : STAGE AMIANTE N°206.**

Faisant suite aux demandes de Services de Santé au Travail, le Docteur MATHA et le Dr TAVAKOLI informent les participants qu'un stage « amiante » va être organisé le vendredi 11 avril 2014 : coût 4.400 € à diviser par le nombre de participants.

Il est souhaitable qu'il y ait un référent par Service ; Mme de LAGRANGE s'occupera des inscriptions et des relations avec les responsables de chaque Service de la Région.

La formation est donc organisée sur une journée ; ce qui suppose qu'elle est réservée aux personnes ayant un minimum de connaissance sur les pathologies et l'amiante.

Cette formation est destinée aux IPRP, IDEST et Médecins du Travail.

Le programme de formation sera adressé à chaque Service et sera également sur le site PREV'BTP.

## **VI. MESURES DE VIBRATIONS DANS LE BTP : SIST PERPIGNAN – M. Julien VANOOTEGHEM.**

*Voir le Power point mis en ligne sur le site PREV'BTP.*

D'une manière générale l'origine des vibrations d'un engin de chantier peut provenir soit de l'engin lui-même, soit du mauvais réglage du siège du conducteur.

L'entretien des véhicules est fondamental : pneus lisses, date d'acquisition par exemple peuvent être à l'origine de vibrations plus importantes.

En fonction de l'utilisation, et à titre d'exemple, un siège dure 5 ans.

Le constat après études, est que les sièges sont dans 80% des cas, mal réglés ou usés : le changement d'engins n'est pas toujours la bonne réponse ; la qualité des réglages est souvent à contrôler pour réduire les vibrations.

Quant au tangage, il peut être réduit par le port de la ceinture de sécurité.

Pour certains outils, la « dose de vibrations » est inscrite sur l'outil ; sachant que le port de gants réduit les vibrations.

## **VII. PLANS REGIONAUX DE PREVENTION 2014 OPPBTP (M. GUIZARD)**

*Voir le Power point mis en ligne sur le site PREV'BTP.*

Au cours des échanges, M. HAURET rappelle que l'action DIMECO démontre que sur 1 € investi en prévention, l'entreprise a un gain de 2,19 €.

Il est également rappelé que l'action PREVENT'IS est appelée à se développer sur les quatre CFA de la Région LR ; dès 2014, un second CFA devrait s'impliquer.

## **VIII. PARTENARIAT AVEC LES SERVICES DE SANTE TRAVAIL (X. HAURET).**

→ X HAURET informe les participants que l'OPPBTP développe une **stratégie de partenariat** et de rapprochement avec les SIST, en raison de l'évolution législative et réglementaire propres aux Services de Santé, qui doivent se tourner de plus en plus vers les entreprises, avec le renforcement de leurs équipes pluridisciplinaires : les partenaires sociaux le souhaitent, et l'OPPBTP souhaite apporter la complémentarité dans le cadre du projet de Service et du CPOM des Services.

C'est ainsi que l'OPPBTP passe des partenariats avec les SIST BTP mais aussi les SIST interprofessionnels.

→ Plutôt que de parler de « pénibilité », l'OPPBTP a choisi d'évoquer avec les entreprises « **l'amélioration des conditions de travail** » : l'OPPBTP est en train de déployer des outils et de l'information à l'attention de la profession.

→ **Site internet OPPBTP** : une évolution est en cours (la semaine prochaine ce sera en ligne) avec la possibilité d'un multi-compte pour l'entreprise ; il serait possible ainsi de permettre au Médecin du Travail ou à l'IPRP du Service qui suit l'entreprise, de consulter le DU de l'entreprise ; il en va de même pour les fiches de prévention à l'exposition des risques.

L'OPPBTB travaille également sur la liste des métiers et une simplification à l'utilisation.

→ **Le risque « amiante »** est une réelle préoccupation de l'OPPBTB, et ce, depuis plusieurs années.

Des développements pour améliorer l'information sont en cours pour un accès pour les tablettes ou les mobiles ; des rapprochements sont également en cours avec VAL SOLUTIONS notamment.

→ **« 100 minutes pour la vie »** : les interventions au sein des CFA (Elèves de 1<sup>ière</sup> année) sont programmées du 13 Janvier au 21 Février 2014, puis décembre 2014.

L'accent est mis cette année sur la perception du risque, et une présentation interactive.

### **IX. FICHES FAST, NOUVELLE VERSION (Dr TAVAKOLI).**

Le Dr TAVAKOLI (Service Santé au Travail BTP Montpellier) informe les participants qu'une nouvelle version des fiches FAST est disponible sur le site FORSAPRE.

Cette actualisation des fiches FAST a été réalisée par plus de 130 Médecins du Travail de Services de Santé au Travail.

Cette actualisation est liée à la réforme des Services de Santé au Travail ; les fiches intègrent la notion de « pénibilité » avec la lettre **P** signalé sur les fiches.

Le Dr TAVAKOLI rappelle que le Dr PEGUIN du SIST BTP Marseille a été la cheville ouvrière de ce site.

### **X. QUESTIONS DIVERSES - ACTIONS BTP MENEES DANS LES SIST DE LA REGION.**

#### **→ CSTPO :**

- Action sur le travail en milieu confiné,
- Formation des apprentis pour améliorer la prévention dans les entreprises artisanales,
- Actions avec les métalliers : bruits, vibrations TMS
- PREVENT'IS : information des apprentis sur les risques professionnels ; mise en place d'un numéro de téléphone unique et d'un site pour traiter les demandes spécifiques portant sur la prévention.
- Rapprochement de la formation à destination des entreprises.

#### **→ CMIST ALES :**

- Fiche action sur les vibrations dans le BTP,
- Demande de partenariat avec l'OPPBTB (2014/2015)
- Partenariat avec le CFA de MEJANES.

#### **→ PST 66 :**

- Action sur les vibrations dans le BTP

#### **→ AIST Béziers :**

- Travail en hauteur,
- Port des EPI.

Aucune question n'étant soulevée, l'ordre du jour est épuisé, les participants sont conviés au buffet offert par Santé au Travail BTP et l'OPPBTB.

La séance est levée à 12h 20.